

RAPPORT N° 531 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 15 FEVRIER 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 7 au 14 février 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, quatre (4) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura, Burunga et Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le jeudi 12 février 2026, aux alentours de 6 heures du matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Muyogo, au quartier de Muyogo, zone et commune de Makamba, dans la province de Burunga.

Selon des témoins oculaires, le corps flottait dans une zone contenant une faible quantité d'eau. Ils estiment que la victime aurait été tuée par des individus non encore identifiés avant de jeter son corps dans cette rivière qui sépare le quartier de Muyogo du centre urbain de Makamba, capitale de la province de Burunga.

D'après les mêmes sources, le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de Makamba en attendant l'identification de la victime.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête minutieuse et approfondie pour identifier la victime, éclaircir les circonstances de son décès et découvrir les auteurs éventuels du crime afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Le jeudi 12 février 2026, dans la matinée, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé d'environ 30 ans, a été découvert sur les rives de la rivière Ruvyironza, au quartier de Bwoga, zone de Nyamugari, dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le corps était en état de décomposition avancée. Le chef du quartier de Bwoga, Fiacre Ndagijimana, a ordonné l'inhumation du corps le même jour à proximité du lieu de sa découverte sans attendre l'ouverture d'une enquête pour identifier la victime et les circonstances de sa mort, de même que les auteurs éventuels du crime.

- Le vendredi 13 février 2026, dans la matinée, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la rive de la rivière Nyamagana, au quartier de Rusiga de la zone et commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime, en état de décomposition, avait une profonde blessure à la tête qui prouve que ses assassins l'ont violemment frappée avec un gourdin, avant d'abandonner son corps sur le lieu du crime.

Les mêmes sources précisent que des autorités administratives locales, accompagnées de membres de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), se sont rendues sur la scène du crime et qu'elles ont ordonné le transfert du corps à la morgue de l'hôpital de Cibitoke en attendant l'identification de la victime.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie afin d'identifier la victime et les auteurs du crime et les punir conformément à la loi.

- Le samedi 14 février 2026, dans la matinée, le corps sans vie de Cécile Ndayishimiye, une élève en 7^{ème} année à l'école fondamentale de Mubuga, a été retrouvé sous un eucalyptus, dans un champ de maïs, sur la colline et zone de Mubuga, dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, l'adolescente a été agressée sexuellement avant d'être ligotée puis assassinée par des individus non encore identifiés.

D'après le chef de colline de Mubuga, Emmanuel Misigaro, la jeune fille était portée disparue depuis la veille, après avoir quitté son domicile pour rendre visite à un camarade de classe vivant sur la même colline.

Le corps de la victime a été transféré à une structure de santé au moment où aucun suspect n'a encore été arrêté.

SOS-torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie afin d'identifier les auteurs du crime, les traduire en justice et les punir conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.